

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 14-20 DU 4 DÉCEMBRE 2014

**relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion
du Comité de bassin Seine-Normandie du 8 octobre 2014**

Le Comité de bassin,

Vu le procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2014 joint au dossier du Comité de bassin du 4 décembre 2014

DÉLIBÈRE

Article unique

Le Comité de bassin Seine-Normandie approuve le procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2014, sous réserve de l'observation ci-annexée.

**La Secrétaire
du Comité de bassin**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du Comité de bassin**



François SAUVADET

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

**ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° CB 14-20 DU 4 DÉCEMBRE 2014
RELATIVE À L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE DU 8 OCTOBRE 2014**

Il y a lieu de lire page 5 :

Etaient présents ou représentés au titre du collège Etat

La DREAL Bourgogne avait donné mandat à Mme DUPONT-KERLAN (ONEMA) représentée par
M. POYET